

DRH_GAP_2013-02	Fêtes religieuses 2013	SUP 2
-----------------	-------------------------------	-------

	Émetteur	Pour Action	Pour Info		Émetteur	Pour Action	Pour Info
Directeur Régional :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pilotage & Performance :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Cabinet :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ressources Humaines :	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Direction Régionale Adjointe :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Communication :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Direction de la Production :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Support aux Opérations :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Directions Territoriales :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Administratif et Financier :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Directions Territoriales Déléguées :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Qualité, Maîtrise des Risques et Contrôle interne :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Tous les directeurs d'agence :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ensemble du personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Correspondant :

*MPYRENEES GT

L'ESSENTIEL :

La présente note indique, pour l'année 2013, les dates des principales cérémonies propres à certaines confessions pour lesquelles des autorisations d'absence exceptionnelles peuvent être accordées aux agents de Pôle emploi.

Cependant, il est nécessaire que ces absences soient compatibles avec le fonctionnement normal de l'unité et que les dates coïncident avec une journée normalement travaillée par l'agent.

Version	Date
1	07/02/2013

Des autorisations d'absence peuvent être accordées aux agents de Pôle emploi à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions pour l'année 2013

En application de la circulaire du Ministère de la fonction publique du 10 février 2012 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions et de l'article 34 §1 de la convention collective nationale de Pôle emploi, des autorisations d'absence pourront être accordées aux agents de Pôle emploi, **de droit privé comme de droit public**, qui désirent participer aux cérémonies célébrées à l'occasion des principales fêtes propres à leur confessions religieuses, lorsque ces fêtes coïncident avec des jours ouvrés travaillés par l'agent et dans la mesure où ces absences sont compatibles avec le fonctionnement normal du service.

Vous trouverez, ci-dessous, à titre indicatif, les dates des principales fêtes propres à certaines confessions religieuses pour l'année 2013.

Fêtes catholiques et protestantes :

Les principales fêtes sont prises en compte au titre du calendrier des fêtes légales.

Fêtes orthodoxes :

Théophanie :

Selon le calendrier grégorien : dimanche 6 janvier 2013

Ou selon le calendrier julien : samedi 19 janvier 2013

Grand Vendredi Saint : vendredi 3 mai 2013

Ascension : jeudi 9 mai 2013

Fêtes apostoliques arméniennes :

Nativité : dimanche 6 janvier 2013

Saints Vartanants : jeudi 7 février 2013

Commémoration du 24 avril

Fêtes musulmanes :

Al Mawlid Ennabi : jeudi 24 janvier 2013 (*)

Aïd El Fitr : jeudi 8 août 2013 (*)

Aïd El Adha : lundi 14 octobre 2013 (*)

Version		Date
1		07/02/2013

Fêtes juives :

Chavouot (Pentecôte) : 15/16 mai 2013

Roch Hachana (jour de l'an : deux jours) : 5/6 septembre 2013

Yom Kippour (Grand pardon) : samedi 14 septembre

Fête bouddhiste :

Fête du Vesak : jeudi 25 avril 2013 (*)

(*) Les dates de ces fêtes étant fixées à un jour près, les autorisations d'absence pourront être accordées avec un décalage de plus ou moins un jour, sur demande des intéressés et selon les dates officiellement arrêtées par les responsables des cultes. Cette absence doit être compatible avec le fonctionnement du service.

Ces jours sont à poser directement par l'agent sous HOROQUARTZ avec le code « -- FERL ».

La Direction des Ressources Humaines – service GA PAIE reste à votre entière disposition.

Mélika GHEBRIOUT



Directrice Ressources Humaines

Version	Date
1	07/02/2013